



Centre Angèle Merici
9 Impasse Royer-Collard 75005 Paris
Tel : 01 40 46 76 59 - E-mail : accueil@mericiens.eu

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 à but non lucratif
N° déclaration activité : 11 75 57 53 075

Conditions Générales de Vente

Le Centre Angèle Merici est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation des personnels des établissements scolaires, des foyers d'étudiantes et qui répond à certaines demandes d'établissements pour personnes avec un handicap et en maison de retraite.

Le siège social de l'Association « Insieme-Centre Angèle Merici » est situé au 9 Impasse Royer-Collard, 75005 Paris.

Le Centre Angèle Merici conçoit, élabore, dispense et évalue des formations, seul ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire national et à l'international.

1. DEFINITIONS

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par

- Centre Angèle Merici l'organisme de formation déclaré en préfecture sous le nom « Insieme-Centre Angèle Merici »,
- Client : toute personne physique, morale, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Centre Angèle Merici, membre ou non du réseau méricien,
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation,
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises. Dans le cas présent, principalement Opcalia et Uniformation et AGEFOS.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Formations inter établissements du réseau ou hors réseau :

Formation sur catalogue réalisée dans des locaux réservés par le Centre Angèle Merici.

Formations inter et intra établissements du réseau ou hors réseau : Formation sur mesure pour le compte d'un client réalisée dans des locaux réservés par le Centre Angèle Merici ou dans des locaux mis à la disposition par le client.

En cas de demande de formation au sein de locaux non réservés par le Centre Angèle Merici, il est impératif de fournir le certificat de conformité concernant les locaux.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :

- Le règlement intérieur,
- L'inscription dûment complétée via le lien forms ou sur le site de Formiris,
- Les fiches pédagogiques des formations,
- Les présentes conditions générales de vente,
- La facturation,

- Les cahiers des charges éventuellement remis par le client au prestataire,
- Toutes autres annexes.

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, celui de priorité supérieure prévaudra pour l'interprétation en cause.

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Centre Angèle Merici pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Le chef d'établissement ou le responsable de la structure accueillant s'engage à transmettre le règlement intérieur aux stagiaires.

L'organisme accueillant les stagiaires s'engage à mettre à disposition du formateur et des stagiaires l'ensemble des moyens (locaux, équipements, moyens techniques...) afin d'assurer le bon déroulement de la formation.

De même il s'engage à ce que les locaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. CONTRACTUALISATIONS FINANCIERES

Pour chaque formation, le coût financier pédagogique est mentionné sur le récapitulatif des formations et sur chaque fiche pédagogique et d'inscription. La facture est émise dès la fin de la formation.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Le Centre Angèle Merici n'est pas soumis à la TVA.

L'hébergement et la restauration de l'intervenant, ou du formateur, sont à la charge du client.

Les photocopies des documents de formation demandés par les formateurs doivent être assurées par le client. Ces documents sont indispensables au bon déroulement de la formation.

Les repas et hébergement éventuels des stagiaires ne sont pas compris dans le prix du stage. Si cette option est proposée, ils sont facturés en sus et imputables au client.

Les frais de déplacement des stagiaires sont à la charge du client.

L'acceptation du Centre Angèle Merici étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, le Centre Angèle Merici se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que le devis et les conditions générales de vente ne sont pas signés.

En cas d'absence totale ou partielle d'un stagiaire, la formation sera facturée au client. Si un stagiaire se présente à une formation sans y être inscrit, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de l'accepter et de lui facturer ou au client la totalité des frais de formation.

- En cas de prise en charge par un **OPCO** dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Le client doit fournir au Centre Angèle Merici, la liste des participants avec leur nom, prénom et adresse mail et date de naissance. Le Centre Angèle Merici s'engage alors à fournir un descriptif détaillé de la formation et une convention de formation établie entre le client et le Centre Angèle Merici.
- En cas de prise en charge par **Formiris**, il appartient au client de contacter l'association territoriale de Formiris dont il dépend et de procéder aux premières démarches. Le Centre Angèle Merici s'engage alors à fournir un descriptif détaillé de la formation et un devis signé par le client. Si Formiris accepte la prise en charge, le Centre Angèle Merici facturera directement Formiris sinon la prestation sera facturée au client. Il est du ressort du client de

faire les démarches dans les délais impartis et de bien fournir les éléments d'exigences de dossier pour chaque territoire de Formiris, au secrétariat du Centre Angèle Merici. Toute demande de formation doit se faire avec un minimum de 30 jours avant la date limite de dépôt de dossier à Formiris.

- En cas de prise en charge sur **fonds propres**, la facture sera établie au nom et adresse du client qui apparaît sur le cahier des charges. Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier à l'ordre de « Centre Angèle Merici ». En cas de formation discontinue, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le Centre Angèle Merici aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Centre Angèle Merici.

Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

4. ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION / DEDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de **dédit signifié par le client au Centre Angèle Merici dans un délai inférieur à 15 jours ouvrés** avant le démarrage de la formation, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 30 % du prix prévu.

En cas de **dédit signifié par le client au Centre Angèle Merici dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés** avant le démarrage de la formation, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 80 % du prix prévu. Le Centre Angèle Merici facturera l'intégralité des réservations d'intendance effectuées, sauf en cas de remplacement du stagiaire empêché.

Le Centre Angèle Merici offre au client la possibilité de remplacer le stagiaire empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, ainsi que les mêmes réservations d'intendance et en ayant fourni une fiche d'inscription qui lui est propre.

En cas de **dédit signifié par le client au Centre Angèle Merici le jour même**, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 100 % du prix prévu.

Pour les formations dont le formateur est canadien, en cas de dédit signifié par le client au Centre Angèle Merici après signature du devis, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 100 % du prix prévu.

En cas d'annulation par le Centre Angèle Merici au client à moins de 7 jours ouvrés avant la formation, le Centre Angèle Merici offrira au client, la possibilité de reporter la formation à une date ultérieure, et ne facturera pas le client.

Toute session commencée est due dans son intégralité et fait l'objet d'une facturation au client. Le stagiaire doit être présent à l'intégralité de la formation et donc s'organiser pour arriver à l'heure, ne repartir qu'à la fin de la session. L'annulation sera réservée aux seuls cas de force majeure. Pour attester de sa présence, une feuille d'émargement sera présentée à chaque demi-journée.

Il revient au client de faire sa demande de prise en charge auprès de son OPCA, pour le participant-remplaçant du stagiaire empêché.

Concernant les conventions de formation (financement entreprise)

A réception de l'inscription du client, le Centre Angèle Merici fera parvenir une convention de formation précisant les conditions financières.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si le Centre Angèle Merici n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5. MODALITES D'INSCRIPTION

Toute participation à une formation, doit faire l'objet d'une inscription individuelle, disponible auprès du prescripteur et le plus souvent sur le site internet <http://insiemecam.eu/> ou sur demande auprès du secrétariat du Centre Angèle Merici, . Ce lien d'inscription porte les mentions suivantes:

- Nom et adresse du client qui envoie le stagiaire en formation (Etablissement / Foyer / Entreprise...),
- Informations sur le participant : Nom, Prénom, Fonction, Adresse mail et date de naissance),
- Réservations d'intendance éventuelles avec la précision que toute prestation réservée sera facturée et qu'aucun changement ne sera possible durant la session et à moins d'une semaine.

Cette inscription doit être renvoyée dès que possible et au plus tard 15 jours avant la formation.

6. EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation comporte un nombre maximum de stagiaires. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Centre Angèle Merici se réserve la possibilité d'annuler la formation, 15 jours avant sans facturation au client, ou d'ajourner et de reporter la formation à une date ultérieure.

7. OBLIGATIONS ET CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Centre Angèle Merici est tenu à une obligation de moyens, et non de résultats vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Le Centre Angèle Merici ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, d'un formateur ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Centre Angèle Merici, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre Angèle Merici.

L'association "Insieme-Centre Angèle Merici" ne sera pas responsable de tout manquement au contrat dans les cas reconnus de force majeure. Toutefois, si pour une raison grave, le Centre Angèle Merici ne pouvait fournir les prestations commandées, elle se réserve la possibilité de fournir les mêmes prestations à ses utilisateurs dans un autre lieu de confort équivalent ou supérieur, ou avec un report de dates.

8. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les descriptifs détaillés de formation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

A l'issue de la formation, le responsable de la structure s'engage à retourner son bilan et recevra en retour la compilation des évaluations des stagiaires. Ces documents pourront donner lieu à un échange entre les parties.

9. CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Le Centre Angèle Merici, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Centre Angèle Merici au client.

Le Centre Angèle Merici s'engage également à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, les clients acceptent d'être cité par le Centre Angèle Merici comme clients de ses formations. A cet effet, le client autorise le Centre Angèle Merici à mentionner son nom avec une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Centre Angèle Merici, en application et dans l'exécution des formations ces données pourront être communiquées aux partenaires contractuels du Centre Angèle Merici pour les seuls besoins desdits stages
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données à caractère personnel le concernant (ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au Centre Angèle Merici),
- dans certaines formations, des photos ou vidéos peuvent être prises, un contrat de droit à l'image sera alors mis en place.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Centre Angèle Merici pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces

documents, sans un accord express du Centre Angèle Merici. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et le Centre Angèle Merici à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux de Tours seront seuls compétents pour régler le litige.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'association « Insieme-Centre Angèle Merici » qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le prescripteur s'engage à respecter intégralement le contenu de ce contrat, à le faire respecter à toutes les personnes qui participeront à une session de formation avec le Centre Angèle Merici sous sa responsabilité. Il s'engage également à fournir au(x) stagiaire(x) le règlement intérieur qui lui a été remis à cet effet.